

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0573^e séance
tenue le 9 novembre 2015 à 14 heures
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle : M. Gérard Boismenu, le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification et vice-recteur par intérim à la recherche : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; les doyens :M. Michel Carrier, M. Pierre Fournier, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, Mme Lyne Lalonde, M. Gilles Lavigne, M. Paul Lewis, Mme Louise Poirier; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu, l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de théologie et des sciences des religions : M. Jean-Marc Charron, l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des arts et des sciences : Mme Tania Saba; l'administrateur exerçant les fonctions de directeur du Département de kinésiologie : M. Jacques Gresset; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Dominic Arsenault, M. Christian Baron, Mme Leila Ben Amor, M. Carl Bouchard, M. Yan Burelle, M. Adrian Burke, Mme Josée Dubois, M. Arnaud Duhoux, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Carl Gagnon, M. Philippe Gauthier, M. Claude Giasson, Mme Trang Hoang, Mme Marianne Kempeneers, Mme Audrey Laplante, Mme Guylaine Le Dorze, M. Christian Leduc, Mme Nicole Leduc, Mme Solange Lefebvre, M. Laurence McFalls, M. Jean-Philippe Meloche, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Serge Montplaisir, M. Alain Moreau, M. Antonio Nanci, Mme Marie-Laurence Poirel, M. Jean Piché, Mme Sophie René De Cotret, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Audrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyns, Mme Marion Vacheret, M. France Varin, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad; les représentants du personnel enseignant : M. Éric Bellavance, Mme Line Castonguay, Mme Renée Delaquis, Mme Gisèle Fontaine, Mme Karine Fradet, M. Frédéric Kantorowski, M. Alain Lalonde, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean Poiré, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des corps professoral des écoles affiliées : M. Sofiane Achiche, M. Jean Dansereau; les représentants des étudiants : M. Nicolas Bérubé, Mme Fatine Kabbaj, M. Nicolas Lavallée, Mme Frédérique Emmanuelle Lessard, Mme Andréanne St-Gelais, Mme Annie-Claude Vanier; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin, M. Bruno Viens; les observateurs : Mme Virginie Allard Caméus, Mme Kate Bazinet, M. François Beauchamp-Goyette, Mme Claire Benoît, Mme Marie-Claude Binette, Mme Geneviève Bouchard, M. Alain Charbonneau, M. Enrique Colindres, Mme Flavie Côté, Mme France Fillion, Mme Caroline Gravel, Mme Françoise Guay, Mme Annick Hernandez, Mme Caroline Lachance, Mme Sophie Langlois, Mme Sylvie Normandeau, Mme Chantal Pharand, M. Hubert Pineault, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, M. Michel Sarra-Bournet, Mme Isabelle Shumanski.

ABSENTS : le vice-recteur aux affaires internationales, à la Francophonie, à la philanthropie et aux relations avec les diplômés : M. Guy Lefebvre; une doyenne : Mme Francine Ducharme; les directeurs des écoles affiliées : M. Christophe Guy, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Jean-Pierre Bonin, M. Pierre Bourgouin, M. Michel Coutu, M. Vincent Gautrais, M. Mario Talajic, Mme Christina Zarowsky; un représentant des étudiants : M. François Thibault; les observateurs : M. Simon Carrier, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Isabelle Dufour, Mme Michèle Glemaud, Mme Claude Mailhot, M. Matthew Nowakowski.

EXCUSÉS : les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, Mme Isabelle Panneton; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, M. André Desrochers, M. Amissi Manirabona, Mme Marie Marquis, M. Christian Nadeau, M. Francis Perron, M. Michel Max Raynaud, M. Philippe R. Richard, M. Luc Stafford, Mme Nathalie Trépanier, M. Eric Troncy; une représentante du personnel enseignant : Mme France Nolin; un représentant des étudiants : M. Denis Sylvain; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; un représentant du personnel : M. Mario Grégoire.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton, recteur
PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Mme Claire Durand
SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Observatrice

La directrice générale de la Direction des ressources humaines
Isabelle Dufour

Fins de mandat

Observateur

Le directeur général de la Direction des ressources humaines
Pierre Lemieux

AVIS DE DÉCÈS

Faculté des arts et des sciences

M. Gilles Marcotte, professeur émérite au Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 20 octobre 2015.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence, avec une pensée pour les personnes commémorées le Jour du souvenir .

AU-0573-1 **ORDRE DU JOUR**

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Giasson présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document **2015-A0021-0571^e-127**.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 571^e séance de l'Assemblée universitaire tenue le 5 octobre 2015
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Recommandation au Conseil relative à la nomination d'un membre étudiant à la Commission des études
8. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités
 - 8.1. Comité du budget de l'Assemblée universitaire : nomination d'un membre d'office de l'Assemblée universitaire
 - 8.2. Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal : nomination d'un doyen ou d'une doyenne, d'un représentant des personnels de soutien et d'un représentant étudiant
 - 8.3. Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants : nomination d'un suppléant au professeur
 - 8.4. Comité de la recherche : nomination d'un représentant des chargés de cours
 - 8.5. Comité de discipline pour les membres du personnel enseignant : recommandation au Comité exécutif en vue de la nomination de quatre professeurs de carrière, de trois professeurs de carrière exerçant des fonctions d'officier, et de trois membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière
 - 8.6. Comité de discipline pour les étudiants : recommandation au Comité exécutif en vue de la nomination de trois officiers, de trois étudiants et de trois membres choisis parmi les membres de la communauté universitaire
9. Agrément de l'Assemblée universitaire à la nomination d'une vice-rectrice à la recherche

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Prochaine séance Le 7 décembre 2015 à 9 h 30
11. Clôture de la séance

La présidente des délibérations prend note de la remarque de M. Fallu à l'effet que le règlement de régie interne permet que l'ordre du jour soit modifié séance tenante avec l'accord des deux tiers des membres présents.

AU-0573-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 571^e SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE TENUE LE 5 OCTOBRE 2015**

Une correction est signalée au titre de Mme Louise Béliveau, qui se lira comme suit : vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études. À la page 15, à la 4^e ligne du 1^{er} paragraphe sous le point AU-0571-9.3, est ajouté : « et président de l'assemblée des professeurs sous octroi ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 571^e séance tenue le 5 octobre 2015, tel que modifié.

AU-0573-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général informe que les modifications relatives aux règlements disciplinaires (délibérations AU-0570-9.1 et 9.2), ont été publiées dans la Gazette officielle du Québec le 24 octobre dernier et sont maintenant en vigueur. Ces changements ont entraîné des ajustements aux statuts, à la numérotation des règlements adoptés et à plusieurs autres règlements. Outre les statuts, la liste des documents ayant été modifiés sur le site Web du Secrétariat général sont :

- Table analytique des matières du *Recueil officiel*;
- Règlement disciplinaire concernant les étudiants (20.18);
- Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant (50.30);
- Politique contre le harcèlement (10.16);
- Politique relative à l'utilisation des locaux et espaces (40.1);
- Règlement sur les bibliothèques (40.19);
- Directives relatives aux divers permis dans le cadre d'événements avec consommation d'alcool à l'Université de Montréal (40.30);
- Politique de l'Université de Montréal sur la probité intellectuelle en recherche (60.11).

Mme Audrey Laplante demande au recteur un suivi concernant ses démarches pour convaincre les autres chefs d'établissements du BCI d'adopter une position commune à l'égard des propos et des coupes du ministre François Blais, dont il a fait mention à la séance précédente.

Le recteur indique que le sujet a été abordé lors d'une réunion du BCI, mais que celui-ci n'a pas encore disposé de cette question. Il évoque les disparités entre les établissements et la difficulté en découlant de rallier les chefs d'établissements sur certains enjeux, mais se dit néanmoins confiant de voir les membres du BCI arriver à une position commune, à moyen terme, sur cette question.

M. Fallu demande si la vérification technique a été faite relativement à sa demande d'afficher seulement les votes exprimés, pour et contre, plutôt que chacune des voix incluant les abstentions.

Le secrétaire général confirme que la vérification a été faite : le système peut afficher les pour et contre seulement, mais il ne permet pas de calculer les pourcentages de ces votes uniquement.

Mme Andréanne St-Gelais demande un suivi à M. Éric Filteau à la question qu'elle avait présentée à la dernière séance au sujet des délais pour la réservation des locaux.

M. Filteau indique que les vérifications ont été faites et qu'il semblerait que les délais ne sont pas plus longs qu'à l'habitude. Il invite à communiquer avec les responsables de la réservation des salles à la Direction des immeubles pour toutes questions à cet égard.

AU-0573-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0573-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0573-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Il souligne d'abord sa participation, avec la chancelière, au « Higher Education Forum » organisé par *The Economist*, sur le thème « Disrupting Traditional Models », tenu le 22 octobre à New York. Les thèmes abordés portaient notamment sur la question de l'adéquation entre le marché du travail et la formation, les compétences transversales en regard des disciplines du domaine des sciences et celles des humanités, ainsi que la question de la mobilité étudiante et des étudiants étrangers. Le recteur fait part de discussions intéressantes sur ces questions auxquelles l'Université aura à réfléchir au cours des prochaines années.

Le 29 octobre, le recteur a pris part à un colloque tenu à l'Université Harvard sur l'avenir de l'université, organisé en marge de la création de leur campus des sciences, un projet présentant certaines similitudes avec le projet du campus Outremont. Les questions des compétences transversales et de la formation en ligne, notamment, y ont été abordées. Le développement d'une vision et d'un objectif pédagogique a également été identifié comme facteur de succès. Le recteur a constaté que plusieurs lignes de convergence sont partagées par de nombreuses universités, dont l'UdeM.

Le recteur rappelle ensuite la tenue de la première des *Conférences sur la montagne*, le 19 novembre prochain, sur « Les défis de la démocratie ». Ouvertes à tous, ces conférences visent à offrir un accès à la connaissance au grand public et à démontrer que l'Université a un rôle citoyen. D'autres conférences touchant tous les domaines seront offertes. Il remercie MM. Samir Saul et Christian Nadeau qui ont été partie prenante à la genèse du concept. Il invite les membres à y assister en grand nombre.

Le 27 octobre avait lieu la plantation d'un pin blanc pour célébrer l'enracinement des études autochtones à l'UdeM. Un nouveau programme de maîtrise en affaires autochtones est ouvert aux inscriptions. Le recteur déplore cependant qu'il n'ait pas encore été publicisé, en raison d'une formalité. Il réitère son appel à identifier les façons de faire qui peuvent être simplifiées.

Sans en énumérer la liste, le recteur mentionne qu'il a pris part à plusieurs autres activités au cours de la période écoulée depuis la dernière séance.

Le recteur termine son rapport en mentionnant que la liste des honneurs sera consignée au procès-verbal. Les membres de la communauté universitaire qui ont été honorés au cours des dernières semaines sont :

Des étudiants de l'UdeM ont été récompensés au Gala de Forces AVENIR 2015 : **Yassen Tcholakov** a remporté le *Prix de la Personnalité 1^{er} cycle* du Gala de Forces AVENIR 2015. Le **projet Unipsed** a également été récompensé. Unipsed est un organisme à but non-lucratif créé par des étudiants de l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal. Ce groupe veut combler le manque de communication ressenti entre la recherche et la pratique clinique dans les domaines psychosociaux.

Robert Kasisi se joint aux experts internationaux de la biodiversité. Il a été nommé expert au sein de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) de l'ONU.

Arto Demirjian a reçu le prix Hommage 2015 de l'Ordre des dentistes du Québec.

Richard Massé, professeur au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique de l'Université de Montréal, a été nommé ambassadeur de l'Université de Sherbrooke.

Raymond Bachand a reçu l'Ordre du mérite lors du Gala annuel de l'ADUM.

Sébastien Jacquemont, médecin, généticien, chercheur au CHU Sainte-Justine et professeur agrégé au Département de pédiatrie de l'Université de Montréal, est lauréat du prix La Recherche 2015 dans la catégorie Neurosciences.

Dr Jean-Claude Tardif a reçu le Prix du conférencier émérite en sciences cardiovasculaires de l'ISCR des Instituts de recherche en santé du Canada.

Florence Allain et Deborah Ummel, deux étudiantes de l'UdeM, sont lauréates du concours Étudiants-chercheurs étoiles des Fonds de recherche du Québec.

L'Université de Montréal a décerné un doctorat honoris causa à **Philippe Descola**, grand anthropologue français, pour l'ensemble de sa carrière, lors de la collation des grades de la FAS.

La Fondation Fulbright Canada a récemment annoncé que **Rosalie Nadeau**, étudiante à la Faculté des arts et des sciences en relations internationales, a reçu une prestigieuse bourse Killam afin d'aller étudier à l'Arizona State University pendant l'année scolaire 2015-2016.

Les professeurs émérites **Marcel Boyer** et **Michel Chrétien** ainsi que le professeur retraité **Pierre Demers** ont obtenu un Prix du Québec, la distinction la plus prestigieuse accordée par le gouvernement du Québec pour souligner une carrière et une contribution exceptionnelles dans une discipline.

AU-0573-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Pierre Ménard-Tremblay informe du lancement par le Fonds de recherche du Québec (FRQ) des « Prix d'excellence des professionnels de recherche », dont la date limite pour présenter des candidatures est le 26 janvier 2016. Il se dit heureux de souligner que par ce concours les professionnels sont davantage reconnus dans la communauté pour leur contribution à la recherche universitaire.

Mme Louise Béliveau revient sur le succès de la journée portes ouvertes de l'UdeM ayant eu lieu hier. Elle remercie chaleureusement les quelque 500 membres de la communauté universitaire qui y ont contribué.

M. Jean Charest rappelle que la campagne Centraide 2015 de l'UdeM a été lancée la semaine dernière avec cependant un mois de retard en raison d'un problème technique rencontré par Centraide. La campagne se trouve donc écourtée d'un mois. Afin de favoriser l'atteinte de l'objectif de cette campagne, il invite les membres à visiter la page de Centraide sur le site de l'UdeM et à relayer l'information à leurs collègues.

AU-0573-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Nicolas Lavallée, qui évoque que les universités québécoises souffrent actuellement des plus grandes coupes budgétaires depuis des décennies, rapporte que vendredi dernier une candidate du Parti libéral du Québec, parti qui applique les coupes, a twitté une photo de ses bénévoles sur laquelle figurait le chef de cabinet du recteur. Il demande au recteur pourquoi le rectorat permet à un de ces employés de travailler pour les coupes dans les universités, selon lui.

Le recteur, qui considère qu'il s'agit d'un amalgame un peu court, souligne que personne à l'Université n'est privé de ses opinions et de ses activités politiques. Il estime qu'il n'est pas juste d'affirmer que du fait qu'une personne participe à une activité politique elle favorise des décisions du gouvernement en question.

En complémentaire, M. Lavallée observe que le vendredi est une journée ouvrable.

Le recteur répond qu'il est celui qui autorise les absences des employés du cabinet et il confirme que cette activité n'a pas été faite sur le temps de l'Université.

M. Fallu présente une question au recteur et au vice-recteur Boismenu au sujet de la transformation institutionnelle. Il rapporte qu'il fut mentionné lors de la dernière assemblée du CONFAS que l'on considérerait à ce sujet quatre grandes familles et sept principes. Considérant le mandat et les prérogatives de l'Assemblée universitaire de déterminer les grandes orientations de l'institution, il désire savoir comment se fait-il que ces éléments aient été précisés alors que l'Assemblée n'en a pas débattu ; il demande également quand l'Assemblée aura l'occasion d'en débattre.

Le recteur répond qu'avant de débattre du sujet, il faut qu'il y ait des éléments à soumettre à la discussion.

M. Fallu souligne qu'il a été annoncé qu'il y aurait sept principes.

Le recteur explique que pour un sujet si complexe, il importe qu'un travail préliminaire de réflexion soit fait avant d'en discuter à l'Assemblée; il s'agit d'une méthodologie de travail. Il rappelle que le vice-recteur Boismenu a reçu le mandat de réfléchir à cette question, à cet effet, des discussions ont été amorcées avec les doyens. Le fait d'avoir des principes de discussion ne soustrait pas à l'Assemblée universitaire ses prérogatives. Il assure que le sujet sera à l'ordre du jour de l'Assemblée, de façon intensive, dans les mois qui viennent.

Le vice-recteur Boismenu, qui mène les travaux sur cette question, précise que cette réflexion sur l'organisation de l'Université a été entamée il y a plus d'un an avec les doyens, elle a été reprise au printemps et dans le cadre de rencontres récentes. Ces discussions ont permis de dégager certains éléments qui semblaient suffisamment intéressants pour que les doyens aient jugé bon d'en parler à leurs instances. Il rappelle que les membres de la direction ont été désignés pour diriger l'Université et, ce faisant, ils remplissent leurs fonctions. Il assure d'autre part que l'Assemblée universitaire est un élément déterminant dans le cheminement général de ce projet.

En complémentaire, M. Fallu convient qu'il revient aux officiers de l'Université de diriger et que des propositions doivent être formulées pour que l'Assemblée puisse en discuter, cependant il réitère que, selon l'annonce faite au CONFAS, quatre facultés et sept principes ont déjà été précisés. En réponse à la présidente des délibérations qui l'invite à formuler sa question, M. Fallu demande pourquoi l'Assemblée n'a pas débattu de ces principes si ceux-ci sont déjà déterminés.

La présidente des délibérations considère que la réponse à cette question a été donnée.

Le recteur ajoute que rien n'est décidé et qu'il s'agit simplement de pistes de réflexion.

La présidente des délibérations, qui observe qu'un débat s'amorce, rappelle que ce point de l'ordre du jour porte sur la présentation de questions.

M. Philippe Gauthier mentionne que l'assemblée de l'École de design a reçu un membre du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement venu présenter le projet de mise en ligne de l'évaluation de l'enseignement à l'Université. Le système présenté est basé sur un effort de mise en commun d'un certain nombre de questions liées à l'évaluation de l'enseignement, questions qui seraient partagées par l'ensemble des unités de l'Université. À ce tronc commun de questions, les unités et les professeurs seraient invités à ajouter des questions spécifiques propres à leur domaine et à leur pratique d'enseignement. Il observe que de générer un tronc commun de questions demande un travail assez lourd et difficile compte tenu, entre autres, que les indicateurs de la qualité de l'enseignement varient selon les domaines. Il présente les questions suivantes qui ont été soulevées à la suite de cette présentation : quels sont les bénéfices de cette centralisation et normalisation des questions? Pourquoi ne pas avoir opté pour un système où l'évaluation est gérée par les unités?

Mme Béliveau indique que l'évaluation de l'enseignement est déjà gérée de façon centrale. Le passage à une évaluation en ligne fait partie de l'effort de simplification des processus institutionnels. L'objectif est d'avoir une banque de questions relativement similaires auxquelles les questions spécifiques, évoquées par M. Gauthier, pourraient être ajoutées. Le but est de réduire le nombre global de questions, dont plusieurs comportent un ou quelques mots différents, mais visent à évaluer le même élément. Les discussions en cours et les rencontres concernant le développement de ce projet permettront de le raffiner.

En complément, M. Gauthier indique que réduire le nombre de questions n'équivaut pas nécessairement à une simplification. Puisque l'évaluation sera faite en ligne et que le traitement sera automatisé, il demande pourquoi on ne s'assure pas que les évaluations respectent vraiment les spécificités des pratiques d'enseignement à l'intérieur des unités. Évoquant le questionnement exprimé au sein de l'École de design au sujet de cet investissement dans cette réorganisation des questions, M. Gauthier indique qu'il leur a été répondu, entre autres, que cela permettra, éventuellement, de comparer les performances des professeurs de deux unités différentes.

Mme Béliveau dit ne pas être au courant en ce qui concerne la comparaison entre les unités, mais s'en informera. Elle confirme que l'objectif est de réduire le nombre de questions similaires ou redondantes compte tenu du temps requis pour programmer l'ensemble des questions dans le système. Il a été constaté que l'on retrouve des pratiques pédagogiques similaires dans les différentes unités. Elle assure que les unités seront consultées pour s'assurer que les questions répondent à leur réalité.

M. Molotchnikoff revient sur la déclaration du recteur, soulignant la qualité de son exposé. Cependant, il demande pourquoi le mot « professeur » est apparu si tard dans sa présentation, soit presque à la fin de la première partie, et seulement pour considérer le professeur comme un titre d'agent de financement par les fonds de recherche. Il rappelle qu'un professeur enseigne et est aussi un créateur puisqu'il propose des hypothèses, même, éventuellement, une école de pensée. Il dit avoir regretté cette absence de la fonction professorale.

Le recteur rappelle que les premiers mots qu'il a prononcés, soit : « Chers membres de la communauté universitaire », puis « Chers collègues », se rapportaient aux professeurs, qui sont au cœur de l'institution, mais s'adressaient aussi aux chargés de cours, aux employés, aux cadres et aux étudiants, de manière à ne pas avoir à faire une longue énumération. Il se dit surpris de sa susceptibilité.

Se reportant ensuite au propos du recteur qui invitait les membres de la communauté à l'aider, M. Molotchnikoff dit souhaiter que réciproquement le recteur puisse apporter son aide pour que la profession de chercheur et de professeur soit facilitée. Il évoque, par exemple, le temps consacré à la gestion, ou l'abandon de certaines recherches par découragement. Il lui demande ce qu'il compte faire pour aider les professeurs.

Le recteur répond que c'était justement le sens de son propos, lorsqu'il a demandé aux membres de la communauté de porter à son attention des aspects qui peuvent être réglés simplement. Il s'engage à faire ce qui est possible de faire à cet égard. Par ailleurs, il dit percevoir que certaines personnes sont anxieuses de ce qui pourrait arriver aux structures. Il rappelle que les structures ne sont pas l'objectif premier, elles sont en soutien aux fonctions. Si après analyse il s'avère que cela est nécessaire, les structures seront modifiées.

La présidente des délibérations avise que la période de 40 minutes allouée aux cinq premiers points de l'ordre du jour est presque écoulée. Elle recevra une intervention, par la suite une proposition de prolongation devra être faite pour poursuivre la période de questions.

M. Samir Saul présente une question au sujet du vice-rectorat à la recherche qui est sans titulaire depuis le départ de Mme Tanguay, outre les deux personnes qui ont été nommées par intérim. Il fait part que cette situation crée une inquiétude parmi ses collègues, plusieurs questions

importantes demeurant en suspens en attendant la nomination de la personne en titre. Il demande combien de temps durera l'intérim.

La présidente des délibérations informe que ce point est à l'ordre du jour de la présente séance.

Le recteur indique que la personne devrait être officiellement nommée à la prochaine séance du Conseil.

Une proposition de prolongation d'une durée de 15 minutes, dûment appuyée est adoptée à l'unanimité.

Remerciant le recteur pour sa déclaration annuelle, M. Laurence McFalls dit avoir apprécié son résumé en un seul mot, soit : « ambition » de changer l'Université ». Il observe que le recteur a mentionné qu'en s'inscrivant en continuité avec cette ambition, il ne croyait plus à la collégialité du statu quo, mais à une collégialité d'action, ce qui, à son avis, devrait amener l'Assemblée universitaire à agir. En écho à la question de M. Fallu, il demande au secrétaire général et au Comité de l'ordre du jour si l'on peut dès maintenant prévoir des séances supplémentaires, compte tenu de l'échéancier évoqué, soit juin 2016, pour la révision des structures de l'Université. Il estime qu'il serait pertinent que l'Assemblée universitaire se penche en détail sur les grandes orientations qui vont redéfinir l'Université pour les années à venir.

Revenant sur le préambule à la question de M. McFalls, le recteur précise ne pas avoir dit « l'ambition de changer », mais plutôt l'ambition de faire évoluer, ce qui est différent. Deuxièmement, il précise qu'il n'a pas dit qu'il ne croyait plus à la collégialité de statu quo ; il a plutôt mis en opposition « statu quo » avec une collégialité favorisant l'évolution. Enfin, il dit ne pas porter un jugement, mais croire en la capacité de réaliser des choses, ajoutant avoir été surpris du manque d'ambition.

La présidente des délibérations appelle à ne pas attribuer des intentions aux personnes.

M. Fallu observe que les membres doivent s'adresser à la présidente des délibérations et non directement aux personnes.

Le recteur réitère son objectif d'avoir des assises à la fin juin. Il assure que l'Assemblée sera saisie de la question. Évoquant des exemples de transformations réussies — les trois départements de littérature, l'ESPUM —, il se dit confiant que cela peut se faire selon cet échéancier, étant ouvert aux ajustements, le cas échéant.

M. McFalls mentionne que sa question s'adressait au secrétaire général et au Comité de l'ordre du jour.

Le secrétaire général estime que cette demande est prématurée. Il assure que le sujet sera débattu à l'Assemblée universitaire, et le Comité de l'ordre du jour, le cas échéant, se penchera sur la question lorsque les propositions lui seront soumises et verra s'il y a lieu d'ajouter des séances.

M. Schiettekatte revient sur la question des sept principes mentionnés par M. Fallu et sur la structure évoquée au CONFAS, à savoir une université regroupée en quatre ou six pôles, alors qu'il y aurait, selon lui, d'autres possibilités qu'il dit avoir évoquées avec certains membres de la direction. Il demande pourquoi les principes sont déjà établis sous forme d'orientations alors que d'autres possibilités peuvent être envisagées. Il rappelle que le préambule de la Charte indique que l'Université désire faire participer à son administration les professeurs, les étudiants et les diplômés, afin, selon lui, que tout ne se passe pas uniquement au niveau de la direction et des doyens. Il convient que la structure est en soutien aux fonctions, cependant elle sert également à mettre en oeuvre des principes, comme faire participer l'ensemble de la communauté à l'administration. Il demande pourquoi les principes sont déjà énoncés vu les pouvoirs conférés à l'Assemblée universitaire par la Charte, à l'article 20 a).

M. Boismenu explique que ce qui a été présenté au CONFAS constitue un canevas de travail pour lancer la discussion avec les doyens afin de dégager certaines pistes, assurant que tout est en discussion. Il s'agit d'un processus de coconstruction, et l'Assemblée sera une destination nécessaire non seulement parce qu'elle est obligée en vertu des processus institutionnels, mais parce qu'il est important qu'elle se saisisse de cette question. La question lui sera soumise lorsqu'un projet aura un appui de tous à la direction de l'Université et à la direction des facultés.

En complémentaire, M. Schiettekatte relève que le vice-recteur a évoqué le mot « destination » pour l'Assemblée universitaire, alors que la Charte précise que c'est le pouvoir de l'Assemblée d'énoncer les principes et les recommandations concernant le développement de l'Université. Il lui apparaît que le vice-recteur semble vouloir soumettre à l'Assemblée un projet très structuré, compte tenu des prérogatives de l'Assemblée universitaire, il demande pourquoi celle-ci n'est pas le point de départ de cette réflexion.

M. Boismenu dit ne pas voir d'élément nouveau dans la question présentée. Il ajoute qu'il a utilisé le terme « destination » sans connotation particulière. Il réitère qu'un projet sera soumis à l'Assemblée lorsque la direction aura terminé sa réflexion, assumant ainsi son rôle de direction de l'Université.

En lien avec la question des transformations institutionnelles, M. Kantorowski évoque le plan de mitigation présenté à l'Assemblée l'hiver dernier par le vice-recteur Éric Filteau, qui annonçait trois grands chantiers (enseignement, recherche, processus administratifs), et dont les travaux devaient être présentés à l'Assemblée à l'automne 2015. Il rappelle que le plan de mitigation, lancé en réponse aux compressions budgétaires, visait à questionner la mission même de l'Université dans une perspective d'amélioration. Or, depuis il y a eu création d'un vice-rectorat au développement académique et à la transformation institutionnelle qui mène actuellement des consultations, il désire savoir s'il s'agit de la même démarche, mais qui a été déplacée vers un autre vice-rectorat, ou s'il y a deux processus qui visent chacun à transformer l'Université. Et, le cas échéant, si l'on s'est assuré qu'ils iront dans les mêmes directions et que l'Assemblée en sera saisie comme cela avait été prévu.

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Filteau, indique que les groupes de mitigation ont terminé leur analyse de certains processus et ont remis leurs rapports. Ces rapports ont été transmis dans les unités responsables de ces processus. Il explique que la démarche s'inscrivait dans une perspective administrative, l'objectif étant de voir à l'optimisation des processus et à l'efficacité des façons de faire pour permettre d'alléger les processus et les procédures, et permettre de corriger des dysfonctionnements. Les éléments plus structurants ont été transférés vers le mandat de réalisation de M. Boismenu.

M. Boismenu ajoute que le point de départ de cette transformation institutionnelle est d'abord et avant tout de déterminer un projet académique. Les discussions avec les doyens portent sur ce projet ainsi que sur les blocages ou les éléments favorables à l'atteinte du projet académique. La question des services est une question subsidiaire qui va se poser en temps et lieu.

M. Carl Bouchard adresse une question au Comité de l'ordre du jour. Il a été étonné de constater que l'ordre du jour de la présente séance a été mis à jour et des documents ont été déposés le 6 novembre, considérant le règlement de régie interne de l'Assemblée qui précise que les documents nécessaires à l'étude d'un point inscrit à l'ordre du jour pour décision doivent être envoyés au moins neuf jours avant la séance. Sans vouloir reporter les points 8 et 9, il désire souligner l'importance de ne pas créer un précédent et de s'assurer que l'Assemblée ne soit pas forcée de reporter un point sur un sujet très important en raison de cette règle. Il se demande si le Comité de l'ordre du jour a réfléchi à cette question.

Le secrétaire général se dit d'accord avec le commentaire de M. Bouchard, en précisant qu'il y a une exception et des précédents lorsqu'il s'agit de la nomination des vice-recteurs. L'usage est à l'effet que le point est inscrit dans les neuf jours précédant l'Assemblée, conformément au règlement, cependant les curriculum vitae sont habituellement déposés le vendredi précédant la séance pour des

raisons de communication et de confidentialité, surtout lorsqu'il s'agit d'un membre externe, ce fut l'approche adoptée dans le passé. En ce qui concerne le point 8, il s'agit d'un fait nouveau relativement à une personne suggérée par le CNAU qui s'est désistée dans les derniers jours; on a cru bon d'en informer les membres de l'Assemblée pour éviter d'entraîner des procédures supplémentaires.

Aucune autre question n'étant présentée, l'Assemblée met fin à l'étude de ce point. La présidente des délibérations remarque qu'il n'y a eu que des interventions masculines. En 2015, il lui semble qu'une certaine équité devrait se manifester à cet égard.

AU-0573-7 **RECOMMANDATION AU CONSEIL RELATIVE À LA NOMINATION D'UN MEMBRE ÉTUDIANT À LA COMMISSION DES ÉTUDES**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu de l'article 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer M. **Denis Sylvain** membre de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2019, conformément au document **2015-A0021-0573^e-134** déposé aux archives.

L'Assemblée prend une pause de 10 minutes.

AU-0573-8 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION DE MEMBRES À DIFFÉRENTS COMITÉS**

À l'invitation de la présidente des délibérations, le président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. Jean Charest, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à des comités de l'Assemblée, consignées au document **2015-A0021-0573^e-135**.

AU-0573-8.1 **COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : NOMINATION D'UN MEMBRE D'OFFICE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité du budget de l'Assemblée universitaire :

- M. **Christian Casanova**, directeur de l'École d'optométrie, comme membre d'office de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2019.

AU-0573-8.2 **COMITÉ CONCERNANT UNE POLITIQUE D'INFORMATION À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL : NOMINATION D'UN DOYEN OU D'UNE DOYENNE, D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS DE SOUTIEN ET D'UN REPRÉSENTANT ÉTUDIANT**

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal :

- Mme **Michèle Brochu**, administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales à titre de doyenne;
- Mme **Andréanne St-Gelais**, étudiante à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, à titre de représentant étudiant;
- Mme **Viktoriia Lastovets**, technicienne en archives au Secrétariat général, à titre de représentante des personnels de soutien.

AU-0573-8.3 COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES CONCERNANT LES ÉTUDIANTS : NOMINATION D'UN SUPPLÉANT AU PROFESSEUR

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants :

- M. **Jesús Vázquez-Abad**, professeur agrégé au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation, comme membre suppléant au professeur, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2019.

AU-0573-8.4 COMITÉ DE LA RECHERCHE : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DES CHARGÉS DE COURS

Outre la recommandation du Comité de nomination, proposant la candidature de Mme Line Castonguay, Mme Gisèle Fontaine propose la candidature de M. Michel Sarra-Bournet, qui figure également dans la liste des personnes ayant accepté d'être mises en candidature. Mme Fontaine souligne la qualité de sa compétence en recherche. La proposition est appuyée.

Étant donné qu'il est fait état du curriculum vitae de la nouvelle candidature, le président du Comité intervient pour rappeler que le Comité de nomination dispose des notes biographiques des candidats, et fait sa recommandation en évaluant le mérite respectif des dossiers de l'ensemble des personnes et, notamment en regard de ce comité, avec le souci de préserver l'équilibre entre les hommes et les femmes. Ces éléments ont guidé la recommandation soumise par le CNAU.

La présidente des délibérations, qui indique avoir eu des représentations au sujet d'une proposition de candidature pendant la pause, s'informe de la présence de M. Sarra-Bournet. Sa présence étant confirmée, elle propose que chaque candidat se présente brièvement et que par la suite l'Assemblée procède au vote.

Mme Line Castonguay et M. Sarra-Bournet exposent chacun leurs expériences, activités et motivations en regard du poste au Comité de la recherche.

Mme Solange Lefebvre présente un commentaire au sujet des curriculum vitae brefs et de cette habitude d'entendre les gens oralement. Elle déplore avoir à se baser sur des exposés oraux d'une minute pour évaluer des candidats à un comité de la recherche, considérant qu'un curriculum vitae détaillé s'évalue très rapidement.

La présidente des délibérations dit prendre note de cette préoccupation et assure qu'il en sera discuté à la prochaine réunion du Comité de l'ordre du jour.

M. Schiettekatte, qui remarque que Mme Castonguay est membre du Comité de nomination, demande au président du comité comment sa candidature avait été traitée, compte tenu de l'apparence de conflits d'intérêts.

M. Charest indique que Mme Castonguay a quitté la salle au moment de la délibération. En réponse à une question de M. Fallu, M. Charest précise que le procès-verbal ne comporte pas le contenu de la délibération, il fait seulement état de la recommandation.

L'Assemblée procède au scrutin et élit M. Michel Sarra-Bournet à la majorité des voix (38 voix exprimées en sa faveur et 32 en faveur de Mme Castonguay).

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche :

- M. **Michel Sarra-Bournet**, chargé de cours au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, à titre de chargée de cours, pour un mandat de trois ans échéant le 31 mai 2018.

AU-0573-8.5 COMITÉ DE DISCIPLINE POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT : NOMINATION DE QUATRE PROFESSEURS DE CARRIÈRE, DE TROIS PROFESSEURS DE CARRIÈRE EXERÇANT DES FONCTIONS D'OFFICIER, ET DE TROIS MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT QUI NE SONT PAS PROFESSEURS DE CARRIÈRE

Le président du Comité de nomination présente les recommandations du Comité pour chaque catégorie de membres.

Relativement à la catégorie professeurs de carrière, M. Fallu propose la candidature de Mme Mylène Jaccoud à la place de M. François Prince proposé par le Comité de nomination, au motif que celui-ci a été destitué récemment par le jugement Roy. Il ajoute que la candidature de Mme Jaccoud ajouterait une membre féminine sur ce comité qui demande une présence accrue de femmes lorsque le cas traité est une femme.

M. Charest tient à rectifier que M. François Prince n'a pas lui-même été destitué par le jugement Roy. Comme ce jugement portait sur la façon de nommer les gens au Comité de discipline, c'est le Comité de discipline qui a été destitué.

La présidente des délibérations invite les membres à plutôt faire valoir les aspects positifs des personnes suggérées.

Mme Andréanne St-Gelais informe qu'il a été discuté au Comité de nomination de demander à Mme Lyne Da Sylva, dont la candidature est recommandée par le Comité, de se retirer de son rôle de déléguée syndicale pour la durée de son mandat au sein du Comité de discipline de manière à éviter les conflits d'intérêts.

Relativement aux postes réservés à des professeurs de carrière exerçant les fonctions d'officier, Mme Audrey Laplante se dit mal à l'aise avec la candidature de Pierre Belhumeur étant donné qu'il siège au Comité paritaire des griefs, sur lequel elle siège également, et qu'on aborde dans ce comité régulièrement des sujets qui pourraient se retrouver éventuellement au Comité de discipline. Pour cette raison, elle demande qu'on ajoute à la liste des candidats Mme Michèle Brochu qui a accepté et qui figure dans la liste.

La présidente des délibérations vérifie si sa proposition est de remplacer M. Pierre Belhumeur par Mme Michèle Brochu. Ce que confirme Mme Laplante, ajoutant que cela ajouterait une candidature féminine.

M. Jean Charest présente un point d'ordre. Il demande s'il est dans l'ordre de faire des suggestions de mises en candidature visant à remplacer une personne. À son avis, il est possible de faire une suggestion de mise en candidature en ajout aux candidatures proposées, cependant, il ne croit pas que l'on peut proposer de remplacer une personne par une autre personne. Il observe que c'est la deuxième fois que la situation se présente.

Mme Laplante précise que ce n'est pas ce qu'elle avait proposé, sa proposition était à l'effet d'ajouter une personne.

La présidente des délibérations prend note de la remarque. Elle indique que l'Assemblée procédera au vote par catégorie.

L'Assemblée procède à un scrutin distinct pour chacun des quatre postes réservés aux professeurs de carrière. Les candidats sont : Mme Lyne Da Sylva, Mme Mylène Jaccoud, M. Claude Lamarche, M. François Prince et M. Jean Wilkins.

Au terme du premier scrutin, l'Assemblée élit Mme Lyne Da Sylva à la majorité, avec 35 voix en sa faveur sur 72 votes exprimés.

Au terme du deuxième scrutin, l'Assemblée élit Mme Mylène Jaccoud à la majorité, avec 31 voix en sa faveur sur 74 votes exprimés.

Au terme du troisième scrutin, l'Assemblée élit M. Claude Lamarche à la majorité, avec 36 voix en sa faveur sur 71 votes exprimés.

Au terme du quatrième scrutin, l'Assemblée élit M. Jean Wilkins à la majorité, avec 57 voix en sa faveur sur 73 votes exprimés.

M. Charest observe qu'en votant de manière itérative, les résultats de chaque scrutin donnent des indications susceptibles d'influer sur les scrutins suivants. Il demande pourquoi ne pas plutôt voter sur les quatre candidatures en faisant simultanément trois choix.

La présidente des délibérations dit partager cette préoccupation, elle estime que la formule actuelle infère des biais. Elle note qu'il y a eu déjà deux interventions sur la procédure de vote. La question pourra possiblement être portée à l'attention du Comité des règlements.

L'Assemblée procède au vote en procédant à un scrutin distinct pour chacun des trois postes réservés aux professeurs de carrière exerçant des fonctions d'officier à pourvoir. Les candidats sont : M. Pierre Belhumeur, Mme Michèle Brochu, Mme Francine Ducharme et M. Francis Gingras.

Au terme du premier scrutin, l'Assemblée élit Mme Michèle Brochu à la majorité, avec 40 voix en sa faveur sur 72 votes exprimés.

Un membre s'informe si le résultat du vote pourrait être secret. Il est suggéré que la présidente pourrait annoncer la personne élue sans décliner les résultats des autres candidats.

La présidente des délibérations convient de cette possibilité, cependant la procédure établie étant de présenter tous les résultats pour tous les candidats, l'Assemblée procédera ainsi aujourd'hui.

Au terme du deuxième scrutin, l'Assemblée élit Mme Francine Ducharme à la majorité, avec 32 voix en sa faveur sur 74 votes exprimés.

Au terme du troisième scrutin, l'Assemblée élit M. Francis Gingras à la majorité, avec 40 voix en sa faveur sur 71 votes exprimés.

Les trois membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière, recommandés par le Comité de nomination, sont déclarés élus, aucune autre proposition n'ayant été présentée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, selon le document **2015-A0021-0573^e-135 amendé** séance tenante,

l'Assemblée universitaire recommande au Comité exécutif de nommer au Comité de discipline pour les membres du personnel enseignant, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2019, les membres suivants :

Quatre professeurs de carrière

- Mme **Lyne Da Sylva**, professeure agrégée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences.
- Mme **Mylène Jaccoud**, professeure titulaire à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences.
- M. **Claude Lamarche**, professeur titulaire au Département de dentisterie de restauration de la Faculté de médecine dentaire.
- M. **Jean Wilkins**, professeur titulaire au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine.

Trois professeurs de carrière exerçant des fonctions d'officier

- Mme **Michèle Brochu**, professeure titulaire au Département de physiologie de la Faculté de médecine et administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales.
- Mme **Francine Ducharme**, professeure titulaire et doyenne de la Faculté des sciences infirmières.
- M. **Francis Gingras**, professeur titulaire au Département de littératures de langue française et secrétaire de faculté à la Faculté des arts et des sciences.

Trois membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière;

- M. **Daniel Campbell**, chargé de cours à la Faculté de l'éducation permanente.
- Mme **Gisèle Fontaine**, chargée de cours à la Faculté des sciences infirmières.
- Mme **Carlianne Ho**, chargée de cours au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation.

AU-0573-8.6 COMITÉ DE DISCIPLINE POUR LES ÉTUDIANTS : NOMINATION DE TROIS OFFICIERS, DE TROIS ÉTUDIANTS ET DE TROIS MEMBRES CHOISIS PARMIS LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE

Le président du Comité de nomination présente les recommandations du Comité pour chaque catégorie de membres. M. Yves Tousignant ayant annoncé qu'il retirait sa candidature à titre de membre officier (document **2015-A0021-0573^e-136**), M. Charest propose alors la candidature de M. Michel Carrier, doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, à titre de membre officier. Il précise que cette proposition n'émane pas du Comité de nomination, mais de lui.

Aucune autre candidature n'étant présentée, les candidats proposés sont déclarés élus à l'unanimité.

Sur proposition dûment faite et appuyée, selon le document **2015-A0021-0573^e-135 amendé** séance tenante

l'Assemblée universitaire recommande au Comité exécutif de nommer au Comité de discipline pour les étudiants, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2019, les membres suivants :

Trois officiers

- M. **Michel Carrier**, professeur titulaire et doyen de la Faculté de médecine vétérinaire.
- Mme **Renée Delaquis**, responsable de formation clinique et secrétaire de faculté à la Faculté de médecine dentaire.
- Mme **Marie-Claude Rigaud**, professeure adjointe et vice-doyenne aux affaires externes et aux communications à la Faculté de droit.

Trois étudiants (recommandés par le Conseil représentant les étudiants)

- Mme **Julie Bélanger**, étudiante à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences.
- Mme **Béatrice Poirier**, étudiante à la Faculté de droit.
- M. **Denis Sylvain**, étudiant à la Faculté de l'Éducation permanente.

Trois membres choisis parmi les membres de la communauté universitaire

- Mme **Marie-Claude Binette**, registraire.
- M. **Jean-Pierre Blondin**, directeur du Bureau du personnel enseignant.
- Mme **Louise-Hélène Richard**, vice-doyenne au recrutement, à la communication et à la stratégie numérique à la Faculté des arts et des sciences.

**AGRÉMENT DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE À LA NOMINATION
D'UNE VICE-RECTRICE À LA RECHERCHE**

La présidente des délibérations donne la parole au recteur.

Le recteur fait état des défis qui se posent aux universités en matière de recherche, en particulier le défi de l'interdisciplinarité. Pour faire face à ce défi, il propose un nouveau modèle organisationnel, plus évolué, pour le vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, qui s'appuiera sur une équipe aguerrie à la recherche interdisciplinaire. Le recteur propose au poste de vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, professeure à la Faculté de médecine de l'UdeM. Les membres ont reçu le *curriculum vitae* de Mme Hébert (document **2015-A0021-0573^e-137**). Mme Hébert est une chercheuse qui comprend les défis et les opportunités de collaborations larges et diverses et qui a démontré, tant au niveau provincial que national, sa capacité à développer de grands groupes de recherche interdisciplinaires et trans-sectoriels avec grande notoriété et fort impact. Mme Hébert sera épaulée dans son mandat de transformation par deux vice-recteurs associés, M. Frédéric Bouchard et M. Michel Bouvier, qui partagent une expérience couronnée de succès de la recherche interdisciplinaire. Le souhait du recteur et des trois membres de l'équipe est qu'ils maintiennent tous leurs activités de chercheurs et demeurent des leaders dans leurs secteurs d'excellence. En terminant, le recteur précise que les coûts de cette nouvelle structure seront moindres que ceux de la structure précédente, et que l'ordre de grandeur évoqué au printemps dernier sera maintenu, soit 1 % du total du budget de fonctionnement et de recherche (1.3 G\$) pour les coûts salariaux du rectorat et du secrétariat général.

La présidente des délibérations invite les membres de l'Assemblée à présenter leurs questions au recteur.

M. Schiettekatte s'informe au sujet du poste à pourvoir à la direction du Bureau de la recherche.

Le recteur indique que le processus de recrutement est en cours pour doter ce poste. Dans l'intervalle, le vice-recteur par intérim à la recherche assume le suivi.

Mme Laplante se dit heureuse qu'une femme soit nommée au poste de vice-rectrice. Elle convient avec le recteur qu'il va de soi que la compétence de Mme Hébert est le premier critère considéré pour sa nomination. D'autre part, elle s'étonne que sur les trois personnes qui seront nommées deux soient de la Faculté de médecine. Elle demande pourquoi on n'a pas une plus grande diversité au sein de cette équipe.

Le recteur précise que même si M. Bouvier est de la Faculté de médecine, il n'est pas du domaine médical, il est biochimiste et connaît très bien le domaine des sciences naturelles. Le recteur observe que cette question illustre le bénéfice d'avoir une structure où il y a plus d'une personne, puisque s'il n'y avait qu'une seule personne, il n'y aurait qu'un seul secteur. Il souligne l'avantage d'avoir un modèle qui favorise le croisement des idées. Il se dit très heureux de son choix en faveur des trois personnes.

Aucune autre question n'étant présentée et le vote n'étant pas demandé, l'Assemblée donne son agrément à la nomination de Mme Marie-Josée Hébert au poste de vice-rectrice à la recherche, à l'unanimité. Le recteur remercie l'Assemblée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire donne son agrément à la nomination de
Mme **Marie-Josée Hébert** à la fonction de vice-rectrice à la recherche.

AU-0573-10 **PROCHAINE SÉANCE**

La présidente des délibérations est heureuse de souligner que l'objectif qu'elle avait annoncé au début de son mandat, soit de terminer une réunion avant la fin en ayant épuisé tous les points à l'ordre du jour, est atteint.

La prochaine séance aura lieu le lundi 7 décembre 2015, à 9 h 30.

AU-0573-11 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 15.